

[Labellisation « Tous concernés, tous mobilisés »](#) [1]

Dans le cadre de la Conférence nationale du handicap (CNH) et de la consultation citoyenne « Tous concernés, tous mobilisés », l'État a lancé, en décembre dernier, un appel à candidatures afin de labelliser les pratiques exemplaires des acteurs de la société civile. Cet appel est notamment ouvert aux employeurs publics. Pour demander la labellisation et valider son action ou initiative, il suffit de remplir la charte de labellisation et compléter un formulaire de candidature en ligne. Les actions labellisées seront visibles à terme sur le site [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr) et seront également incluses dans un rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'assemblée nationale.

[En savoir plus \(Prith Ile-de-France\)](#) [2]

[Télécharger la charte de labellisation \(.pdf, 476 Ko\)](#) [3]

[Voir aussi \(handicap.gouv.fr\)](#) [3]

**Liens**

[1] <https://inshea.fr/fr/content/labellisation-%C2%AB-tous-concern%C3%A9s-tous-mobilis%C3%A9s-%C2%BB>

[2] <http://www.prithidf.org/actualites/cnh-2018-2019-tous-mobilises-tous-concernes>

[3] [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/charte\\_des\\_pratiques\\_cnh.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/charte_des_pratiques_cnh.pdf)